

Extrait du SNES de la Corse

<http://www.corse.snes.edu/actualites/article/reclassement-des-anciens>

RECLASSEMENT DES ANCIENS CONTRACTUELS : UNE AVANCEE IMPORTANTE

- Actualités -

Date de mise en ligne : lundi 15 septembre 2014

Copyright © SNES de la Corse - Tous droits réservés

Le décret 2014-1006 publié au JORF du 6 septembre supprime la clause du butoir. L'application de cette clause pouvait priver les contractuels titularisés de toute reprise d'ancienneté. La mesure est applicable dès la rentrée 2014. Les contractuels ayant réussi les concours lors de sessions antérieures peuvent avoir intérêt à demander la révision de leur classement.

En guise de contrepartie, le gouvernement a imaginé de ne plus verser la prime d'entrée dans le métier aux contractuels lauréats des concours 2014 et suivants ; le SNES-FSU a voté contre cette mesure. Cependant, en dépit de cette contrepartie, la nouvelle règle représente une avancée réelle, due à la détermination du SNES-FSU.